

Version 13.11.20

Conformément aux recommandations de la [Santé publique du canton de Vaud](#), pour la prise en charge et le suivi d'un patient suspect ou confirmé CoVID-19 au cabinet, il faut disposer :

- D'une filière dédiée pour ces patients afin qu'ils ne côtoient pas les patients asymptomatiques.
- Du matériel nécessaire au dépistage et/ou à la prise en charge de ces patients (masque, surblouse, lunettes, gants et écouvillons)

En l'absence de ces prérequis, les patient suspects ou confirmés CoVID-19 doivent être adressés dans un autre cabinet ou dans un [centre de test CoVID-19- Filière cantonale Vaud dédié](#).

STRUCTURE DU CABINET

Principe : Un cabinet de médecine générale peut recevoir des patients suspects de COVID-19 ou confirmés dans le cadre du suivi, si ses locaux permettent de créer une filière dédiée COVID-19.

Les cas suspects ou avérés doivent être vus dans un endroit clairement identifié et différent de celui des patients venus pour un autre motif.

Recommandations pour les locaux

- Une salle d'attente dédiée
- Une salle de consultation dédiée
- Si possible une entrée/sortie spécifique pour les patients COVID-19
- Réserver une partie unique du cabinet pour cela (salle d'attente et salle de consultation au même endroit)

Pour des détails selon les différents moments de la journée (avant de commencer la journée, après une prise en charge) et types de patients (patients suspect CoVID-19, autres patients) veuillez-vous référer aux dernières mises à jour des [recommandations de la FMH du 20.10.20](#)

Entretien des locaux

Aérer et nettoyer régulièrement les sites d'accueil autant que possible. Désinfecter les surfaces 2 à 3 fois par jour (bureaux, poignées de porte, téléphones, etc..). Enlever des lieux où sont reçus les patients, les objets non nécessaires (jouets, livres pour enfants, revues et journaux, etc.).

Personnel :

Port de masque de soins (masque en tissu non recommandé) pendant toute la journée de travail (y compris les pauses).

Un personnel est dédié à la filière COVID-19, un médecin et un-e assistant-e médical-e à minima, éventuellement un-e infirmier-ère, par période, par exemple de 4 heures.

- Il est également approprié, quand cela est possible, de dédier un personnel (AM ou infirmier.ère) pour les contacts téléphoniques liés au COVID-19.
- Il est conseillé (Recommandations HPCI :) Portez des vêtements professionnels pouvant être lavés à 60 degrés. Changez de vêtements tous les jours et ne portez ces vêtements que dans votre cabinet.

MATERIEL

La prise en charge de patients suspects de COVID ou de cas avérés implique certaines mesures de protection et du matériel en conséquence. Ainsi :

- Disposez un distributeur de produit désinfectant à l'entrée du cabinet et une affiche invitant à s'en servir, idéalement, avec des essuie-mains en papier.
- L'arrivée d'un patient suspect de COVID implique de lui remettre un masque de soins (type II ou IIR) et qu'il se désinfecte les mains à la porte d'entrée; le professionnel qui l'accueille et le prend en charge porte également un masque (type II ou IIR) ;
- Lors de l'examen clinique ou de prélèvement (frottis naso-pharyngé), l'équipement de protection recommandé est le suivant :
 - o **Masque de soins** (type II ou IIR), **port de gants, surblouses** et de lunettes (pouvant être désinfectées) **si risque de projections de liquides biologiques** (toux++). *Les prélèvements pour dépistage ne nécessite pas de masque FFP2, le masque de soins suffit* (<https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes/nouveau-coronavirus-covid-19-2>).
- Lors du retour à domicile du patient dans l'attente des résultats, 2 masques lui sont remis

Les masques, les surblouses sont disponible auprès des pharmacies du canton (cf [Document Information masques](#)).

Références :

- Plan de protection pour l'exploitation des cabinets médicaux FMH https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/20201021_FMH_plan-de-protection.pdf -
- Hpci- Gestion des consultations dans les cabinets médicaux pendant la pandémie – <https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ambulatoire-d%C3%A9pistage-et-prise-en-charge-ambulatoire>